

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HOES DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. GOUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

UN SOUS-MARIN

Quand il a vu qu'on faisait des rentes à l'enfant et à la veuve d'un faussaire, que toute la bande césarienne se liguaient au nom de la patrie française, sous le fallacieux prétexte de calmer nos divisions intestines, mais, en réalité, dans le but de les exciter, notre confrère le *Matin* s'est dit qu'il y avait une œuvre plus patriotique à accomplir et qu'il fallait montrer à l'étranger que, quelque fussent nos dissentiments, quand il s'agirait de faire face à l'ennemi, nous serions tous d'accord.

Et il ouvrit une souscription pour l'établissement d'un torpilleur sous-marin, modèle *Morse*, qui, lui-même est une réduction du *Gustave-Zédé*, qui vient de faire ses preuves d'une manière éclatante.

La souscription a marché tout d'un élan. Voilà le patriotisme des Français à couvert et l'Angleterre prévenue. Qu'elle rentre ses *ultimatums*; il est certain qu'ils seront de nul effet. Malgré « l'affaire », nous demeurons unis et c'est une seule poitrine qui affrontera l'adversaire.

L'Angleterre commençait déjà à remiser ses foudres. Il y a cinq jours, pour la première fois depuis Fachoda, notre ambassadeur a eu un entretien diplomatique avec le Foreign Office. Cela est de bon augure. D'autre part, on annonce que la mobilisation navale est suspendue. Si la nouvelle se confirme, le conflit que l'on redoutait pour le printemps n'aura pas lieu. Loués soient les dieux qui détournèrent ces présages !

Il est vrai que le gouvernement avait bien travaillé. Malgré la fâcheuse publicité donnée à l'état de nos défenses côtières, le Ministre de la marine avait réparé le mal dans la mesure du possible. De tous les côtés, à tous les points importants de nos côtes, des troupes et du matériel avaient été envoyés. Bizerte, notamment avait reçu 6,000 hommes, la Corse avait été mise en sérieux état de défense. Les Anglais, dont le plan était de détruire nos flottes de la Méditerranée et de l'Océan, puis de nous prendre quelques ports, probablement Cherbourg et sûrement Bizerte, auraient assez facilement exécuté la première partie, mais moins aisément la seconde.

Le succès du *Gustave-Zédé* va leur donner à réfléchir. Ce microbe de la mer rendra inoffensifs les lourds et coûteux cuirassés. Invisible, imprenable, intangible, il pourra torpiller tout à son aise les monstres de trente millions, en attachant à leur quille la redoutable *Whitehead*. Le *Matin*, en provoquant la construction d'un autre navire de ce genre, a appelé l'attention publique sur ce joujou destructeur, dont la marine de guerre sera révolutionnée.

Il serait à souhaiter qu'on suspendit la construction des cuirassés, pour se consacrer à celle d'unités de vitesse et de sous-marins. La logique le voudrait, mais le syndicat des métallurgistes s'y oppose. Qui l'emportera ? Nous n'avons guère d'illusions, mais un fort mouvement d'opinion pourrait faire triompher la logique.

Qu'il nous soit au moins permis d'espérer !

C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 19 janvier 1899

M. le Président annonce qu'il a reçu la démission de M. Thorel, élu sénateur.

M. Vaillant avait fait une demande d'interpellation sur les conditions de la participation du Gouvernement au Congrès provoqué par la Russie, pour le désarmement.

M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, déclarant qu'il se propose de s'expliquer sur ce point, dans la discussion du budget des affaires étrangères, M. Vaillant retire sa demande d'interpellation.

M. Grousset dépose un projet de résolution tendant à ce que la Chambre nomme dans ses bureaux, une commission chargée de faire un rapport, avant la discussion du budget de la marine, sur les nouveaux torpilleurs sous-marins.

Il demande l'urgence qui est repoussée.

La Chambre prend en considération une proposition de M. Louis Brunet, relative : 1° au mode de recrutement des juges ; 2° à l'institution et au fonctionnement du jury en toutes matières ; 3° aux préliminaires de conciliation.

On reprend ensuite la discussion générale du budget.

M. d'Agoutt se plaint de l'accroissement incessant des dépenses, et de la confusion générale qui empêche de rechercher et de savoir quels sont les auteurs responsables de ces perpétuelles augmentations. Comme remède à cette situation, M. d'Agoutt croit qu'il faudrait limiter le droit d'initiative parlementaire en matière de dépenses nouvelles. Puis, en sa qualité de député des colonies, l'orateur parle surtout du budget colonial, essayant de répondre, sur certains points, à une partie du discours de M. le rapporteur général Pellétan.

M. Peytral commence par exprimer le désir qu'a le gouvernement de voir terminer le plus tôt possible la discussion du budget.

Puis il examine ce budget dans ses grandes lignes, montrant qu'il réalise l'unité budgétaire depuis longtemps réclamée, et qu'il y a, de plus, une somme assez importante pour l'amortissement.

Il termine en déclarant que la situation financière de notre pays n'est pas aussi mauvaise qu'on semble le croire.

En somme, conclut-il, la France n'a pas été, en ces dernières années, sans accomplir des progrès sérieux.

Elle est à la hauteur de toutes les tâches, de tous les sacrifices. (Vifs applaudissements.)

Après quelques mots de M. Ferdinand Bougère, demandant le développement de la vente des tabacs français à l'étranger, M. Berthelot parle ensuite. Lui aussi se défend de tout pessimisme, car il déclare tout d'abord que la situation budgétaire est loin d'être mauvaise. Toutefois, il déclare qu'il faut n'être pas dupe des chiffres et se défier de certaines majorations de chiffres que contient le budget dont la Chambre est saisie. Et c'est à signaler certaines recettes purement fictives que s'attache ensuite l'orateur.

Puis l'amiral Rieunier présente de longues observations.

M. Massabuau demande ensuite la parole, mais la clôture de la discussion générale est prononcée par assis et levés.

On valide M. Dron, élu dans le Nord.

M. Georges Berry demande que la Chambre mette dans son ordre du jour de demain la discussion du rapport de M. Gerville-Réache, tendant à modifier l'article 444 du code d'instruction criminelle.

La discussion de ce rapport est renvoyée après le budget.

Séance demain.

Séance du 20 janvier

On renvoie au 24 février les interpellations sur l'Algérie.

Sur une question qui lui est posée, le Président du Conseil déclare que le gouvernement prendra les mesures nécessaires en faveur des inondés du Sud-Ouest.

Renvoyé également à des dates ultérieures des interpellations relatives à des questions militaires et aux transports par chemins de fer.

Le reste de la séance est lamentable : interpellations oiseuses, divagations, invectives, hurlements variés à l'imitation de tous les animaux de la création. Il va sans dire qu'on a parlé de « l'affaire » pour la plus grande joie des adversaires de la République.

Du fatras des discours débités à la tribune, il n'y a à dégager et à retenir que les brèves et nettes déclarations de M. Delcassé, au sujet de prétendues pièces du dossier secret, qui n'ont jamais existé que dans la fertile imagination de certains gazetiers.

Après quatre heures de tapage et de scandale, la Chambre a jugé qu'elle avait assez travaillé pour le pays. Elle s'est séparée vers six heures. Le budget des affaires étrangères viendra un autre jour. On comprend que, dans les conjonctures actuelles, il n'y a rien qui presse, et qu'il est trop naturel qu'il cède le pas à « l'affaire », qui divise le pays en deux camps prêts à s'entredévorner.

Triste Chambre, pauvre France, écrit M. Emile Bourbon dans la *Petite Gironde*.

Sénat

Séance du 19 janvier 1899

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Ponthier de Chamillard, relative au règlement de juges dans les affaires Picquart.

Il commence par déclarer qu'à la chambre criminelle de la cour de cassation, la justice ne suit pas son cours régulier.

D'après lui, les lenteurs apportées au règlement de juges, viennent du désir de soustraire Picquart à la grande lumière d'un débat public. On a peur, dit-il, de voir sur les bancs d'une juridiction quelconque cet homme que la chambre criminelle a pris sous sa protection.

Ce discours soulève de vives protestations.

M. le président fait observer à M. Chamillard qu'il s'est plaint, lui et ses amis, de voir insulter l'armée, il ne doit pas non plus insulter une des plus hautes juridictions du pays.

M. Théodore Girault demande aux républicains, tout en témoignant leur respect à l'armée, de manifester leur confiance en l'autorité et en l'équité de la magistrature. Il est temps d'en finir avec cette malheureuse question. Il faut que tous les vrais patriotes, que tous les bons français soient d'accord pour faire respecter la décision de la justice.

M. le Garde des sceaux demande au Sénat de joindre à l'interpellation de M. de Chamillard celle de M. Le Provost de Launay et celle de M. Girault.

Accepté.

M. le Provost de Launay, déclare que la chambre criminelle instruit comme elle l'entend, dans le huis-clos le plus absolu ; elle communique toutes les dépositions à la partie adverse. Il n'y a personne pour soutenir le conseil de guerre, pour contester un faux témoignage. Un arrêt rendu dans ces conditions sera contesté.

La cour de cassation aurait dû se récuser. Le jugement aurait alors été rendu par la Cour de cassation, toutes chambres réunies.

M. Girault ne veut prendre parti pour personne, mais il veut qu'on en finisse, qu'on laisse la France tranquille et la République accomplir son œuvre, que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour assurer l'apaisement.

M. Lebreton, garde des sceaux, ne croit pas que ces débats puissent avoir un résultat pratique, car il faut avant tout respecter la séparation des pouvoirs.

Le garde des sceaux explique ensuite que la question de règlement de juges ne pouvait pas être tranchée plus tôt. Qu'on laisse la chambre criminelle faire son œuvre sans la troubler par des injonctions déplacées. (Très bien ! très bien !)

Le ministre fournit, d'autre part, des détails sur les conditions dans lesquelles M. Quesnay de Beaurepaire a donné sa démission, et ramène cet incident à ses véritables proportions et conséquences.

Il termine en adjurant le Sénat de laisser la justice accomplir son œuvre en toute indépendance, à l'abri du principe tutélaire de la séparation des pouvoirs. (Très bien ! Vifs applaudissements.)

Après une courte réplique de M. de Chamillard, le Président lit deux ordres du jour : un de M. de Chamillard, demandant au garde des sceaux d'inviter la chambre criminelle à statuer d'urgence sur la question de règlement de juges ; un autre de MM. Bernard, Bonnefoy-Sibour, etc., ainsi conçu :

« Le Sénat, approuvant les déclarations du gouvernement, et respectueux du principe de

la séparation des pouvoirs, passe à l'ordre du jour. »

Le gouvernement accepte cet ordre du jour, qui est voté par 212 voix contre 28. (Applaudissements.)

M. de Verninac dépose son rapport sur le projet de loi relatif à la modification du tarif sur les vins.

Séance mardi.

L'affaire Dreyfus

Le procès Henry-Reinach

Contrairement aux nouvelles qui ont été données, on assure dans les couloirs du Palais que le procès intenté par Mme veuve Henry à M. Reinach sera plaidé au fond le 27 février, c'est-à-dire que le débat s'engagera utilement et que les témoins seront entendus.

Dreyfus et les officiers étrangers

Si nous sommes bien informés, la chambre criminelle s'occuperait très activement, depuis quelques jours, d'éclaircir la question des entrevues qu'aurait eues Dreyfus à Bruxelles avec des officiers étrangers.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

Une conférence de M. Lavisso

L'ÉTUDIANT DE MICHELET

La première des nouvelles conférences instituées à la Sorbonne par l'Université de Paris, pour les étudiants des diverses Facultés, a admirablement réussi. Les étudiants avaient compris la haute portée de cette institution, et ils s'étaient inscrits avec un véritable empressement. Ils étaient 700, M. Buisson, à son entrée dans l'amphithéâtre, a été l'objet d'une chaleureuse ovation. M. Lavisso a été salué par des acclamations prolongées.

M. Lavisso avait pour sujet *l'Étudiant*, de Michelet. On sait que, sous ce titre, ont été réunies les leçons faites par Michelet, au Collège de France, en 1847-48. C'est d'après la définition même de Michelet « un cours de philosophie sociale à l'adresse de la jeunesse ». Michelet y expose les devoirs intellectuels et moraux de l'étudiant, lui recommande de compléter l'éducation qu'il prend dans les livres par l'observation de la vie préparatoire à son action future. Il lui recommande d'être « le médiateur de la Cité » l'intermédiaire entre ceux qui savent et ceux qui ne savent pas.

« Prenez donc le contact avec le peuple, a dit M. Lavisso. Qui vous retiendrait ? Le sentiment d'une supériorité intellectuelle ? Vous êtes des étudiants et ils sont des ignorants, mais ce que nous savons de plus que les ignorants n'est rien en comparaison de ce que nous ignorons ensemble. Une horreur de certains vices répugnants, comme par exemple la brutalité et l'ivrognerie ? Mais le brutal ivrogne, croyez-vous qu'il n'échangerait pas volontiers sa vie contre la vôtre ? Et vous, à la place de cet homme, êtes-vous bien sûr que vous n'endosseriez pas ses vices ?

« Ne dites jamais : Cet homme est une brute, mais : en cet homme je suis une brute. Ou bien : Êtes-vous retenus seulement par une certaine distinction qui aurait peur de la vulgarité ? Mais prenez garde que le mot distinction avec le sens qu'on lui attribue, est assez nouveau dans notre langue ; il nous vient d'Angleterre, il s'applique surtout à des signes extérieurs comme la coupe du vêtement, la bonne façon de se tenir dans le monde et à table. Vous ne vous croiriez pas supérieurs à d'autres hommes, parce que vous

avez un bon tailleur et que vous mangez les poires avec une fourchette. »

M. Lavissee adjure les jeunes gens à travailler à établir la circulation entre les parties disjointes de la société française. Chacun d'eux peut faire beaucoup de bien ou beaucoup de mal, et la somme de leurs actions isolées, bonnes ou mauvaises, comptera dans les destinées du pays.

M. Lavissee, abordant ensuite un autre ordre d'idées, a dit : « La France est certainement en péril, en grande crise, si vous voulez, mais vive la France ! Ce péril, qui apparaît, il était inaperçu. Le voici en pleine lumière, courons au péril. Je garde, je ne dirai pas l'assurance, mais la foi que du chaos émergeront des idées claires, justes, humaines. Ces idées sont des produits à la marque de France : Sa marque, la France la reconnaîtra bien un jour. »

Ces paroles ont été particulièrement applaudies.

M. Lavissee a terminé sa conférence par ces paroles : « Je vous ai entretenus ce soir de votre devoir envers la Patrie française, qui est de continuer l'œuvre tant de fois séculaire et point achevée, l'unification de la France. Le grand maître Michelet a dit une parole qui doit sourire à votre jeunesse : « Nous avons l'unité, mais pour l'union nous sommes à l'aurore des choses ! A l'aurore, l'heure de se mettre en route, votre heure, mes amis ! »

Une grande partie de ma vie s'est employée à la création de ces Universités qui doivent être et commencent à être en même temps que des Instituts scientifiques et des personnes intellectuelles, des personnes morales, organes de la pensée libre, de la pensée laïque, de l'esprit en quête perpétuelle de vérités. Désormais l'Eglise ne sera plus seule à parler en France, il ne faut plus qu'elle soit seule à parler. »

Ces paroles ont été saluées par un triple ban d'applaudissements.

INFORMATIONS

La Liberté d'association

M. Ch. Dupuy, qui avait arrêté ses idées relatives à un projet sur les associations, les a soumises à une conférence qui a eu lieu dimanche dernier, au ministère de l'intérieur.

Dans cette conférence, à laquelle assistaient les directeurs de la Sûreté, de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur, des affaires civiles au ministère de la justice, de l'enregistrement au ministère des finances, les idées formulées par le président du conseil ont été discutées et définitivement arrêtées. Elles sont devenues la base du projet qui va être envoyé au conseil d'Etat.

L'idée dominante de ce projet tend à appliquer aux associations les règles appliquées aux syndicats professionnels, telles qu'elles sont déterminées par la loi de 1884 : déclaration, condition, etc.

Le projet n'établit pas de distinction entre les associations religieuses et les autres.

Les conditions à remplir pour obtenir la personnalité civile ont été l'objet d'une étude particulière.

Russie

L'ambassadeur de France a offert un dîner de quarante couverts auquel assistaient M. Roujon, directeur des beaux-arts, et les délégués du gouvernement français à l'Exposition artistique française, la délégation de l'Ecole Saint-Cyr, la plupart des Français de passage à Pétersbourg, ainsi que le personnel de l'ambassade et du consulat.

Algérie

La Grève des Boulangers

Le pain a manqué pendant toute la journée d'hier. Des bagarres se sont produites devant les quelques boulangeries ouvertes, qui n'ont même pas pu fournir du pain à leurs clients habituels. Plusieurs réunions de patrons et d'ouvriers ont eu lieu dans la journée et dans la soirée, mais rien n'a été décidé. Aujourd'hui, les manutentions militaires fournissent 17,000 rations de pain, auxquelles viendront s'ajouter les commandes faites à l'extérieur par la municipalité. Les négociations poursuivies dans la soirée, sous les auspices de la municipalité, à Alger, Mustapha et Saint-Eugène, font toutefois espérer la reprise du travail.

France et Angleterre

M. Chamberlain a prononcé un discours à Wolverhampton. Il a parlé de la disparition d'autres sources de tension avec la France, sur le Niger entre autre et à Shanghai.

Il a déclaré qu'il prend note des sentiments amicaux exprimés par une partie de la presse française. Il fait observer qu'il y a toujours deux questions ouvertes : Madagascar et Terre-Neuve.

France et Allemagne

La *Vie illustrée* publie une étude faite en Allemagne par un envoyé spécial sur « ce que pense l'Allemagne d'un rapprochement avec la France ».

Les passages les plus saillants de cette étude montrent que si en Allemagne on n'est pas hostile à l'idée d'un rapprochement avec la France, on n'en considère pas moins comme impossible de mettre en discussion, à propos de ce rapprochement, la question d'Alsace-Lorraine, non plus que celle relative aux closes permanentes du traité de Francfort. C'est du moins l'avis exprimé par M. Kchrader, député de Francfort ; par le docteur Kronenberg et par M. Hans Delbruck, ancien député, ancien précepteur du frère de l'empereur.

Encore une vente Zola

Il a été apposé, sur la porte de l'hôtel de M. Zola, rue de Bruxelles, et à la mairie du huitième arrondissement, des affiches annonçant pour aujourd'hui, à midi, la nouvelle vente du mobilier dont il a été si souvent question, et dont le produit serait affecté à l'acquit des frais restés impayés de la première vente effectuée à la requête des experts Couard, Varinard et Belhomme.

Ces bons Anglais !

Le *Daily News* et le *Daily Chronicle* déclarent qu'à Terre-Neuve, les droits de la France sont admis, mais que c'est l'intérêt de cette puissance de les vendre, attendu qu'ils sont pour elle sans grande valeur et qu'ils représentent un grave obstacle au progrès d'une colonie anglaise.

Par contre, le correspondant du *Morning Post* à Paris a interviewé M. Riotteau, député de la Manche et armateur, qui lui a déclaré que l'industrie française à Terre-Neuve représentait une valeur commerciale d'un milliard, et que la France ne pouvait pas abandonner ses droits.

Le nouveau louis d'or

Sous ce titre, on lit dans le *Figaro* :

C'est aujourd'hui qu'aura lieu à la Monnaie la livraison des coins du nouveau louis d'or de Chaplain.

Cette livraison ne va pas sans un certain cérémonial que nécessitent les garanties d'authenticité de toute monnaie nouvelle.

Procès-verbal en est dressé et au bas du grimoire signent le graveur général des monnaies, M. Patey ; le graveur du nouveau louis d'or, M. Chaplain, ou son collaborateur pour la partie technique, M. Tasset ; et enfin, le représentant du directeur de la Monnaie, qui prend livraison, et qui est en la circonstance l'aimable secrétaire-général, M. Brion.

La livraison faite, on procède aux essais. Les premiers exemplaires du nouveau louis seront soumis à l'approbation du ministère des finances.

C'est alors que sera rendu le décret rendant légal le nouveau type de monnaie d'or gravé par Chaplain.

Ce décret était préparé depuis longtemps. La promulgation a été retardée par l'incident de la tranche : *Dieu protège la France*, que nous avons raconté. Cette devise a été finalement conservée. Les trois petites étoiles qui la suivaient sont seulement remplacées par une fleurette.

Toutes ces formalités accomplies, la frappe commencera.

Tirages financiers

Obligations Ville de Paris 1871

Le numéro 467,480 gagne 100,000 fr.
Les numéros 1,034,014 et 1,277,072 gagnent 50,000 fr. chacun.

Les dix numéros suivants gagnent chacun 10,000 fr. :
1,013,755. — 163,163. — 515,303. — 926,584. — 10,159. — 279,809. — 1,025,793. — 756,074. — 744,032. — 102,045.

Soixante-quinze numéros sont remboursés par 1,000 fr.

CHRONIQUE LOCALE

Nos sénateurs

M. de Verninac a été nommé membre suppléant de la Commission d'instruction de la Haute Cour et membre de la Commission pour l'examen de tous les projets de loi intéressant l'armée.

Bâtiments civils

La commission des bâtiments civils s'est réunie le 16 janvier et a statué sur les affaires suivantes :

Montcuq. — Achèvement de l'église de Saint-Privat. — Approuvé.

Anglars-Juillac. — Réparations au presbytère. — Approuvé.

Trespoux. — Réparation aux clochers de Trespoux-Rassiels et Bournaguat. — Approuvé.

Figeac. — Construction d'un presbytère à Ceint-d'eau. — Approuvé.

Bannes. — Réparation à l'église et au presbytère. — Ajournement à une prochaine réunion.

Saint Germain. — Construction d'un groupe scolaire. — Ajourné pour production de pièces complémentaires.

Maladies épidémiques

M. le Préfet vient d'adresser des instructions aux maires pour les inviter à rappeler aux médecins et aux sages-femmes les dispositions de l'article 15 de la loi du 30 novembre 1892, aux termes desquelles les praticiens sont tenus de faire à l'autorité publique, aussitôt leur diagnostic établi, la déclaration des maladies épidémiques tombées sous leur observation.

Il y a un réel intérêt pour la santé publique, à ce que cette formalité soit remplie sans aucun retard afin de permettre à l'administration de prendre en temps utile les mesures nécessaires pour enrayer la marche des épidémies.

CAHORS

Chambre de commerce

L'*Officiel* publie un décret portant création de Chambres de commerce à Foix, Aurillac, Guéret, Tulle, Cahors et Mende.

Revue

Hier après-midi, avant le départ du régiment pour une marche militaire, le colonel du 7^e a passé la revue des troupes sur la place Thiers et a remis la croix de la Légion d'honneur au capitaine Piot.

Le régiment a ensuite défilé drapeau en tête.

Concours d'animaux gras

Nous donnons ci dessous la nomenclature des primes qui seront distribuées par la Société agricole et industrielle du Lot, au nom du gouvernement de la République, à Cahors sur la place Thiers, le 1^{er} février prochain, jour de foire.

Bêtes à cornes. — Bœufs et vaches, une prime de 150 fr. donnée par la ville de Cahors ; une prime de 130 fr. ; une prime de 120 fr. ; une prime de 110 fr. ; une prime de 100 fr. ; une prime de 90 fr. ; une prime de 85 fr. ; une prime de 80 fr. données par la Société.

Bêtes à laines. — Moutons et brebis (lots de 3 têtes) : Une prime de 50 fr. ; une prime de 45 fr. ; une prime de 40 fr. ; une prime de 35 fr. ; une prime de 30 fr. ; une prime de 25 fr. ; une prime de 20 fr. ; une prime de 15 fr. données par la Société.

Les concurrents aux primes de bêtes à cornes et des bêtes à laine grasses, devront les avoir engraisées et les posséder depuis trois mois au moins, avant le jour du concours. Les animaux devront être rendus sur le champ de foire à 1 heure précise.

Les bêtes à laine devront être par lots de trois têtes ; elles devront être fraîchement tondues. Les propriétaires engraisseurs pourront seuls prendre part au concours.

Enterrement civil

Sous ce titre, la *Défense* de ce jour — journal de M. l'abbé Magne, — rend compte d'un enterrement civil qui a eu lieu jeudi à Cahors.

De ce fait que la cérémonie a eu lieu sans l'assistance du clergé, l'enterrement est

devenu un simple enfouissement : « on enfouissait une pauvre femme » !...

« Quelques curieux, dit, en terminant l'organe de M. Magne, ont regardé cette mascarade et puis plus rien, si ce n'est le souvenir qu'on gardera d'une mauvaise action accomplie par un triste homme qui a renié certainement le passé honnête d'une brave femme. »

Nous n'avons pas à apprécier l'acte en lui-même, nous respectons toutes les croyances sincères, — cette attitude nous paraissant indispensable pour demander à être payé de retour ; — mais est-il possible, nous le demandons aux gens de bonne foi que le parti-pris et le fanatisme ne saurait aveugler, est-il permis de se respecter assez peu soi-même pour parler en termes aussi abominables d'un enterrement, c'est enterrement fût-il civil ?...

Certes, l'opinion, si magnanimement exprimée, du charitable abbé Magne n'a peut-être pas toute l'importance voulue en la circonstance, mais comme l'attitude de sa feuille cadre bien avec la déclaration qu'il lançait naguère aux quatre coins du département !

« Nous voulons, disait-il, en annonçant l'apparition de son journal, nous voulons une vraie République, où le droit commun et la liberté soient l'apanage de tous les citoyens.... »

Ne trouvez-vous pas que M. l'abbé Magne a une singulière façon de comprendre cette « liberté » qui lui tient tant au cœur ?...

Conférence

Mardi prochain 24 janvier, à 8 h. 1/2 du soir, aura lieu la causerie publique de M. Paumès, professeur au Lycée, qui traitera le sujet suivant : Deux victoires françaises Rocroy, Valmy.

A cause des préparatifs du bal de charité, la réunion se tiendra dans la salle de l'Orphéon au 2^e étage de l'Hôtel de Ville.

Bal de charité

On nous communique la première liste de souscription pour le bal de charité. Le total est de 1550 francs.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 19 ET 22 JANVIER 1899

La petite tache noire (Allegro)	Hareng.
Léonore (Ouverture)	Bethoven.
L'Arlésienne (1 ^{re} suite, 2 ^e suite)	Bizet.
Rip. Rip.	Planquette.

De 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 (*Allées Fénélon.*)

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 19 au 21 janvier 1899

Naissances

Marabelle, Marcel, rue Sainte-Barbe, 26.
Cambou, Alice, rue du Château, 13.

Décès

Prévot, Henri, 1 mois, rue Pégély, 12.
Second Jean, cultivateur, 56, ans, rue Mascoutou, 8.
Pellegry, Joseph-François-Honoré, tonnelier, 64 ans, rue Labarre, 31.
Maire, Charles-Simon, sous-officier en retraite, 78 ans, rue Labarre 46.
Maratuech, François, maçon, 66 ans, impasse Soulés, 6.

Arrondissement de Cahors

MOULINBESSOU. — Le maire de Valprionde a l'honneur d'informer le public que la foire prochaine du Moulinbessou se tiendra le samedi 4 février prochain.

Des animaux de 1^{er} choix seront mis en vente comme d'habitude.

Arrondissement de Figeac

LIVERNON. — Le conseil municipal de Livernon, récemment complété, doit se réunir dimanche prochain pour élire un maire et un adjoint. MM. Delpon et Réveilbac, démissionnaires, seront réélus.

Arrondissement de Gourdon

SAINT-SOZY. — M. Gramat François, a été élu dimanche dernier adjoint au maire de la commune en remplacement de M. Gouygoux, décédé.

M. Gramat est un ferme républicain.

CREYSSE. — M. Chassaing, Jacques, a été élu dimanche dernier maire de notre commune au bénéfice de l'âge par 6 voix contre 6 attribuées à M. Goursat. Il s'agissait de pourvoir au remplacement de M. Chamblon, maire démissionnaire.

BULLETIN FINANCIER

Le mouvement de recul qui s'est produit hier en clôture n'a pas eu de suite, dès le début la hausse a repris le dessus par le fait de demandes nombreuses qui ont porté sur l'ensemble de la cote. Le 3 0/0 a passé de 101,95 à 102,07; le 3 1/2 0/0 de 104,37 à 104,55, l'amortissable vaut 100,65. La Banque de France est à 3770. Nous retrouvons le Crédit Foncier à 737, le Crédit Lyonnais à 879 en hausse de 4 fr. le Comptoir National d'Escompte à 593 et la Société Générale à 542 n'ont pas changé. La Banque spéciale des Valeurs Industrielles est à 255. Signalons des demandes sur les actions Mode Nationale et sur les Chaussures françaises. Le Suez se traite à 3560. Bonne tenue des Chemins français. Parmi les fonds étrangers l'Italien cote 93,65, l'Extérieure 48,72, le Turc D 23, le Portugais 24,10 et le Russe 3 0/0 1891 94,35. L'action Novo Pavlovka cote 100. La spéculation manifeste l'intention de faire une seconde fois campagne sur les mines d'or, mais il est à supposer que le public n'a pas oublié les pertes que cette spéculation lui a fait supporter en 1895.

MARCHES

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	183	144	60 à 75
Vaches.	22	22	50 à 63
Moutons.	796	489	70 à 83
Porcs.	2020	1980	52 à 60

La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	1394	1361	0.63 à 0.96
Vaches.	481	441	0.52 à 0.96
Taureaux.	188	183	0.42 à 0.72
Veaux.	1449	1299	0.85 à 1.38
Moutons.	16878	18078	0.68 à 1.24
Porcs.	5288	5288	0.86 à 1.08

Bœufs. — Vente bonne.
Vaches. — Vente bonne.
Taureaux. — Vente bonne.
Veaux. — Vente calme.
Moutons. — Vente moyenne.
Porcs. — Vente bonne.

BIBLIOGRAPHIE

LES CHANSONS DE BÉRANGER

Béranger est le plus populaire de nos chansonniers. Il n'est personne qui n'ait entendu chanter un de ses refrains. Mais on ne connaît ses chansons qu'imparfaitement et beaucoup qui désiraient

les mieux connaître n'ont pu jusqu'ici le faire parce qu'il n'existait pas de ces chansons d'édition vraiment populaire et que les airs n'en étaient pas notés.

La lacune est comblée; une édition populaire vient de paraître. Les chansons de Béranger paraissent en livraisons à dix centimes, soigneusement éditées avec de superbes illustrations, la musique harmonisée par F. Casadesus et des accompagnements appropriés au style des chansons.

La 75^e livraison vient de paraître; elle contient *Chant funéraire*, *Gotton* et *l'Alchimiste*.

Tout l'or pour toi, mais rends-moi mes beaux-jours. Il faut posséder cette édition des Chansons de Béranger. La publication en livraisons de ces chansons en rend l'acquisition facile à tous. Profitez-en.

Demandez une livraison spécimen aux éditeurs GARNIER FRÈRES, 6, rue des Saints Pères, Paris.

LA VIE SCIENTIFIQUE, revue universelle des inventions nouvelles, paraît tous les vendredis en numéro de 24 pages grand format sur deux colonnes, illustré de nombreuses gravures. Elle publie dans son numéro de ce jour :

La locomotive électrique (Max de Nansouty). L'ivrognerie chez les insectes (Daniel Bellet). — La construction et les petits loyers (G. Hamelin). — Le service de santé en campagne (Richard Cross-Country). — Les liqueurs. — La culture du blé à Madagascar (P. Crépy). — Empoisonnements par calorifères (Jean Tillier). — Les batteries du Champ de Mars (Emile Dieudonné). — Méthode de multiplication sur les doigts (L. Darras). — Trempe des obus de marine au gaz. — Influence de la lumière sur la conservation des produits pharmaceutiques (Henry de Valsaintes). — Revue des inventions : Vignettage des photographies par réduction. — Aération des habitations. — Cartes de visites et cartes postales sur papier « Artistic ». — Enlèvement des taches d'argent. — Chronique; Revue des journaux. — Cyclisme et automobilisme. Le Moteur l'Aster. — Concours techniques. — Multiplication et développement. — Pour enlever la rouille. — Un pari curieux. — Alliage pour coussinets. — Conseil pratique. — Petite poste. — Bibliographie. — Liste des brevets français.

Bureaux : 10, rue Saint-Joseph. — Paris.
Abonnements : Un an 15 fr. Etranger 18 fr.
Un numéro 0 fr. 35
Spécimen contre 0 fr. 15 à l'adresse ci-dessus.

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODELES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RECOMMANDATIONS
QU'ÀUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2^e, 3^e et 4^e N^{os}.
3 MOIS : 3 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.
Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : **25 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.
Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : **33 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée.

VACHERIE

A CÉDER, centre de Paris, sans aucune concurrence à craindre, autorisation spéciale exclusive de la préfecture de Police, après fortune, tenue pendant 50 ans par la même famille; 55 vaches, 2 chevaux et tout le matériel et la clientèle prenant tous les jours 700 litres lait à 40 et 50 centimes le litre. Bénéfices nets de tous frais, 22.000 francs par an. G^{de} installation. On traitera compris animaux, matériel, clientèle avec 30.000 fr. ou garanties. *Dagory*, 37, Boulevard St-Martin, Paris.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczéma, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restante, à *M. Vincent* 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

Dernières nouvelles

Paris, 21 janvier, matin.

SOUSCRIPTION

La souscription du *Matin* (5^e liste) atteint 157,139 fr. 20.

Incident Breton-Millevoye

A la suite d'incidents qui se sont produits à la dernière séance, M. Breton, député du Cher, avait chargé deux de ses amis de demander des explications à M. Millevoye.

Après examen du procès-verbal, les témoins ont déclaré qu'il n'y avait pas lieu à rencontre.

ANNUAIRE OFFICIEL

L'*Annuaire officiel* du département du Lot, vient de paraître.

Cet Annuaire devant servir de document officiel, les renseignements ont été puisés aux meilleures sources avec l'attention la plus scrupuleuse, et les changements ou corrections faits avec le soin le plus minutieux.

Paraissant toutes les années vers la fin de décembre, ce n'est que dans cet *Annuaire officiel*, qu'on peut trouver tous les changements, toutes les nominations survenus en dernier lieu.

Enfin, nous recommandons à tous ceux qui sont soucieux de connaître l'histoire de notre Quercy, la dernière partie de cet annuaire intitulée « *Un mémoire sur les justices royales établies dans la généralité de Montauban.* » Extrait des archives du Lot, par M. L. Combarieu, archiviste honoraire.

Comme toujours, M. Combarieu a composé une œuvre véritablement originale, grâce au soin et à l'intelligence qu'il a apportés à l'examen des archives communales et départementales.

On peut dès aujourd'hui se procurer cet Annuaire à l'imprimerie du *Journal du Lot*.

Prix de l'exemplaire, **2 francs**

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES! Envoyez votre adresse, avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais); vous recevrez *gratis* un joli morceau de musique pour piano.

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

Les Assassins

XIV

FLORENCE ET DENISE

— C'est toujours comme ça déclara Jolibois. Toutes les fois qu'on parle du loup, on en aperçoit l'appendice. L'ancien maître-queue de Stanislas se mettait en quatre pour brosser son chapeau, rabobelinier son jabot et rajuster sa coiffure, sur les ailes de pigeon de laquelle la poussière du chemin se superposait en couche serrée à un nuage de poudre à la maréchale. — Soyez le bienvenu, continua Hattier. Entrez et prenez un siège. Vous paraissiez singulièrement fatigué. — C'est-à-dire que je suis éreinté, défaillant, fourbu, poussif! — Eh bien, reposez-vous d'abord, vous vous rafraichirez ensuite, et plus tard, vous nous apprendrez quel bon vent vous amène au pavillon du garde...

L'hôtelier eut un gros soupir? — Ce n'est pas un bon vent, hélas! c'est la jument du brigadier... Philippe reprit : — Je suppose que ce n'est pas sans un motif sérieux que maître Antoine Renaudot court, ainsi la prétontaine, — la nuit, — en croupe d'un de mes cavaliers. — Ce motif, le voici citoyen officier. Et l'hôtelier tira de la poche de son habit et tendit au frère de Denise le pli volumineux que nous avons vu l'émigré lui remettre — avec des instructions spéciales au commencement de son récit. Le lieutenant interrogea : — De quelle part vient ce paquet et que renferme-t-il? — Ce qu'il renferme, je l'ignore, n'ayant pas eu l'indiscrétion... On connaît les usages du monde, Dieu merci... Et puis le papier de l'enveloppe est trop épais certainement pour qu'on puisse lire à travers... Quant à la personne qui a investi votre serviteur des fonctions délicates de courrier de cabinet... — Eh bien? — Elle n'est autre que votre compagnon de la semaine passée dans la diligence de Nancy... — Hein?... — Le voyageur de qualité avec lequel vous avez eu l'avantage de prendre place à ma table — moyennant une demi-pistole. — M. des Armoises? — Vous l'avez nommé. Denise, qui affaisée sur sa chaise, entendait sans écouter, se redressa avec cette exclam-

tion : — M. des Armoises? Il vit? Vous savez où il est en ce moment? L'ex-Vatel des cuisines duciales s'inclina devant la jeune fille en homme qui s'est frotté aux patriciennes des cours. — Hé! si je le savais, ma chère demoiselle, et si j'avais revu ce généreux seigneur depuis l'instant où il est sorti de ma maison, croyez que je n'aurais point entrepris des pérégrinations pénibles... pour une partie notable de mon individu dans le but de déposer moi-même, ainsi qu'il me l'avait recommandé et que je lui avais promis, ce paquet entre les mains du lieutenant Hattier, votre frère. Et l'aubergiste se mit à raconter par le menu de ses auditeurs attentifs ce que nous connaissons déjà pour sa conversation : fixer l'émigré au sujet des disparitions dont le pays était le théâtre; l'obstination de Gaston malgré tous les avertissements, à continuer son voyage, les papiers scellés de l'enveloppe; le dépôt confié à lui Renaudot, lequel s'était engagé à la remettre sans intermédiaire, à son adresse, si le dépositaire n'était venu où ne le lui avait fait redemander avant huit jours; enfin le départ du marquis sur le bidet du poste, dans la direction de Vittel. Instruit à l'école des gens du bel air qui peuplaient les châteaux du bon roi Leczinski, maître Antoine avait terminé dans un style dont la majestueuse recherche faisait concurrence à celui du brigadier *Riche-en-Bec*. — La huitaine était écoulée et n'ayant pas eu la faveur de recevoir à nouveau la visite

du sieur des Armoises, où un bout de lettre qui m'informait de ce qu'il était devenu, je me suis mis en campagne pour m'acquitter de ma mission. De Mirecourt, où je comptais tout d'abord vous trouver, l'autorité m'a envoyé à Epinal et, ensuite, d'Epinal ici, en compagnie du brigadier, dont j'ai eu la mauvaise idée d'accepter la proposition de monter en selle derrière lui... Ce souvenir arracha une nouvelle grimace à l'orateur, qui poursuivit, pourtant en se frictionnant le bas des reins : — Nonobstant les regrets cuisants que m'a laissée cette façon insolite de pérégriner je ne me repends pas d'avoir fait le trajet. Entre gentilshommes on n'a qu'une parole saper-jeu? Je ne suis pas gentilhomme, c'est vrai; mais j'en ai tellement fréquenté, — dans l'exercice de mon art dans les résidences princières, — qu'ils ont quasi déteint sur moi pour la noblesse des sentiments et la conduite chevaleresque. Philippe Hattier tenait le pli, — que sa sœur couvait d'un regard étincelant. — C'est drôle, murmura-t-il. Je sens un frémissement qui me passe le long du corps comme si j'allais charger sur un carré de Kaiserlicks. J'ai presque peur d'ouvrir ce paquet. Il posa les papiers sur la table. — Nous verrons cela tout à l'heure. Pour le moment maître Renaudot, et vous, brigadier Jolibois, vous allez boire un coup et manger un morceau. (A suivre).

LE
DRAME DES CHARTRONS

PAR JULES DE GASTINE

DEUXIÈME PARTIE

Le procès

V

Bluette eut avec Mlle de Millanges plusieurs autres entrevues qui se passèrent à peu près de la même façon. Mériadeck avait échoué. Il lui avait été impossible, jusqu'au jour du procès, où il avait pu, dans la cour de la prison, comme nous le savons, remettre dans la main de M. de Cordouan le dernier billet écrit par Mlle de Millanges, il lui avait été impossible, disons-nous, de communiquer avec le prisonnier.

Le pauvre garçon se désolait, car la jeune modiste ne lui laissait pas de repos. Elle lui reprochait d'être maladroit, de ne pas l'aimer. Elle était impitoyable.

Mériadeck voulait-il lui proposer quelque partie, le dimanche, quelque promenade.

Elle répondait sèchement :

— Quand vous aurez réussi. Voulait-il l'embrasser. Elle le repoussait vivement.

— Pas avant le jour où vous aurez fait ce que je vous demande.

L'amoureux disait tristement :

— Mais ce n'est pas facile.

— Si c'était facile, je ne vous le demanderais pas.

— Mais qu'elle idée vous a prise ainsi ! Qui vous fait vous intéresser de cette sorte à un homme que vous ne connaissez pas, M. de Cordouan ?

— Je ne l'ai même jamais vu, je vous l'ai dit.

— C'est de la folie !

Et Mériadeck donnait depuis longtemps au diable, M. de Cordouan et Mlle de Millanges et ses billets, mais il n'osait pas désobéir à Bluette ; il se résignait et recommençait ses tentatives.

Enfin, le soir de la première journée d'audience, après avoir réussi, comme nous l'avons dit, à glisser dans la main du prisonnier la lettre d'Ariane, pendant que celui-ci était conduit du palais de justice à la prison, Mériadeck, aussi content, aussi fier de lui que s'il avait remporté une grande victoire, s'élança à la recherche de celle qu'il aimait et qu'il savait devoir trouver sur la place d'Armes. La jeune fille, en effet, avait demandé quelques jours de congé à sa patronne pour pouvoir assister au procès, et elle avait pénétré le matin dans la salle, une des premières. C'était l'heure où Edgar de Cordouan venait

d'être réintégré dans sa cellule, l'heure où Bordeaux, connaissant déjà les péripéties de cette première journée émouvante, se les racontait et les commentait, plus indécis que jamais. Dans ce qui s'était passé à la cour d'assises, les partisans de M. de Cordouan pouvaient, en effet, trouver des arguments en leur faveur, comme aussi ses adversaires et les débats, loin d'apporter des lumières dans cette ténébreuse affaire, avaient épaissi encore l'obscurité qui l'enveloppait.

Aux abords du palais, la foule était lente à s'écouler et la place était encore encombrée de monde quand Mériadeck, guidé par une sorte d'instinct que donne l'amour, aperçut Bluette au milieu d'un groupe.

Il courut à elle et du plus loin qu'il put, se faire entendre, emporté par l'enthousiasme de sa victoire, sans se préoccuper des gens qui se trouvaient là, il lui tendit la joue et lui cria :

— Vous pouvez vous exécuter, mademoiselle ; vous pouvez y aller de ce baiser que vous m'avez promis.

La jeune modiste devint rouge comme une cerise, mais en même temps elle eut un tressaillement de joie.

Elle se déroba aux regards des gens qui l'entouraient et se précipita toute confuse, au-devant de l'ouvrier boulanger.

— Eh bien, lui dit-elle, voulez-vous taire ! Qu'est-ce que vous avez ?

Et elle lui montra le monde qui ricanait autour d'eux. Mériadeck fit un geste d'indifférence.

— Je m'en moque bien ! dit-il. Je veux

mon baiser ; je l'ai gagné. Saprستي ! je me suis donné assez de mal ! Voilà deux heures de prison que je cause avec un gardien qui n'a pas dévalisé le Saint-Esprit ; tout ça pour vous.

Il tendit la joue.

— Allons, cette récompense !

— Tout à l'heure : je vous l'ai promise, vous l'aurez.

Elle l'entraîna à l'écart, dans une rue, et lui demanda ce qui s'était passé.

Mériadeck raconta comment il avait pu approcher M. de Cordouan, lui glisser lui-même dans la main le papier.

— Et il l'a pris ?

— Parbleu !

— Il a deviné d'où ça lui venait ?

— Ah ! cela, je ne sais pas... Nous n'avons pas pu causer ensemble. Les gendarmes l'entraînaient... mais il a conservé la lettre et il a dû la lire à l'heure qu'il est.

Bluette battit des mains.

— Ah ! que mademoiselle va être contente ! Pour la troisième fois, Mériadeck tendit la joue.

La jeune fille lui donna vivement une légère tape et s'éloigna en riant aux éclats, avec une légèreté et une vitesse de jeune gazelle.

Mériadeck, déconcerté, resta quelques secondes à la même place, sans bien comprendre ce qui lui arrivait, puis il s'élança à sa poursuite en criant :

— Ah ! friponne, je te rattraperai !

Mais Bluette était déjà loin.

(A suivre).

ETUDE

de M^e DEGRANGE-TOUZIN, licencié en droit, avoué à Cahors, Boulevard Gambetta, n° 31, successeur de M^e Paul Bon.

VENTE SUR LICITATION

LES ÉTRANGERS ADMIS DE DIVERS IMMEUBLES

SITUÉS COMMUNE D'ALBAS, CANTON DE LUZECH (LOT), DÉPENDANT DE LA SUCCESSION BÉNÉFICIAIRE DE DAME ÉLISABETH ALIBERT, VEUVE DU SIEUR JEAN CLAVIÈRES, QUAND VIVAIT DOMICILIÉ A BORDEAUX.

L'adjudication aura lieu le Mercredi huit février mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf au Tribunal de Cahors, à une heure de l'après-midi et suivantes.

Les biens seront vendus en quatre lots sur les mises à prix de :

Premier lot.....	1500 fr.
Deuxième lot.....	2500
Troisième lot.....	4000
Quatrième lot.....	9000

Blottement des Lots

Après adjudications partielles ou tentatives d'adjudications partielles, il y aura blottement d'abord des troisième et quatrième lots, puis des quatre lots ensemble.

Pour toutes les clauses de l'adjudication notamment pour le paiement des frais et du prix, voir le cahier des charges au greffe du tribunal civil de Cahors.

Pour extrait :

Signé : DEGRANGE-TOUZIN.

Enregistré à Cahors, le mil-huit-cent-quatre-vingt-dix-neuf, f^o c^e Reçu un franc quatre-vingt-dix-huit centimes, décimes compris.

Signé : DE FRAMOND

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e DEGRANGE-TOUZIN, avoué poursuivant, en son étude.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. Sommaire du numéro 2182 du 21 Janvier 1899.

GRAVURES. — Départements : Le Havre : La grande jetée, pendant la dernière tempête. — Le boulevard maritime, après la tempête.

Dieppe : Le chemin bordant les galets. — Le prolongement de l'estacade, détruit par les vagues. — Débris de l'escalier du kiosque.

Pourville : La vallée envahie par les eaux. — Les débris des cabines, dans la rue du Casino. — Les cabines dans la cour du Casino.

Paris : Le Métropolitain : Chantier de Mazas : la voûte boisée. — Place de la Bastille : dessèchement du canal et construction de la voûte.

Chantier de la rue de Lyon. — Rue Saint-Antoine : construction de la voûte, sur l'emplacement des fondations de la Bastille. — Le village suisse, à la Porte Dauphine. — Place de la Nation : évidement de la voûte. — Boisage de la tranchée d'attaque vers Vincennes. — Pose des pavés au-dessus de la voûte. — Le bouclier de la place de la Concorde.

Paris-Pittoresque : Le Joyeux Noël : distribution des jouets aux enfants pauvres du quartier de la Maison-Blanche.

Théâtre Illustré : Ambigu : La mieche. Les Vignolètes : Les Babyloites : Memphis, Ninive, Palmyre, Paris. — L'âme des roses : La danse dans le Maahl.

Beaux-Arts : Five o'clock : A la ville (une tasse de thé) ; A la campagne (le gousa, en Provence), tableau de MM. Parfary et Michel Lévy.

Marine : Forces comparées des marines des grandes Puissances.

Semaine Illustrée : Portraits : L'adjudant de Prat. — Le colonel du Paty de Clam. — Marseille : La foule acclamant l'adjudant de Prat, le sergent Bernard et les Sénégalais. — Les tirailleurs sénégalais. — Nécrologie : M. Humblot. — Le docteur Dumontpallier.

TEXTE. — Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — Variété : Les Maronites, par Léo Claretie. — La semaine illustrée, par N. Nozeroy. — Les Léonides de 1898, observées en ballon, par W. de Fonvielle. — Le Métropolitain, par L. de Montarlot. — Les forces navales des grandes Puissances, par X, etc., etc.

Explication des gravures, Revue comique, Memento de la semaine, Echechs, Récréations, Bibliographie, etc.

Nouvelles illustrées : Marguerite, par M. Lérignac, illustrations de Tofani.

Le numéro : 50 centimes.

Un nouveau Dictionnaire d'Histoire, de Biographie, de Mythologie, de Géographie

Il n'est pas besoin de faire valoir l'utilité d'un pareil Dictionnaire. La Librairie Garnier vient de mettre en vente par livraisons celui de L. Grégoire revu, corrigé et mis à jour par M. Wahl. Il suffit de parcourir une livraison de ce Dictionnaire pour se rendre compte que tout ce qui concerne l'histoire, la mythologie, la biographie, la géographie y est contenu.

Ce dictionnaire contient en effet : L'histoire des peuples et des provinces, le récit de leurs guerres, gestes ; des notions précises sur leurs institutions, leurs usages, leurs cérémonies, etc. ;

La Biographie des personnages importants de tous les temps et de tous les pays avec une étude sur leurs œuvres ;

Une étude des Mythologies grecque et latine, de celle des peuples de l'Orient, de la Scandinavie, de l'ancienne Gaule, etc. ;

Un véritable dictionnaire complet de géographie comparée ; c'est d'après les statistiques les plus récentes que sont donnés les renseignements sur l'industrie, le commerce, l'agriculture, etc.

Des vues de monuments et des portraits de personnages célèbres sont utilement placés à côté de descriptions ou de biographies.

Ce nouveau Dictionnaire d'une impartialité exemplaire sera consulté sans crainte et sans danger soit par les gens du monde soit par les élèves des établissements universitaires, des institutions ecclésiastiques et des institutions de jeunes personnes. Il paraît en livraisons à 50 centimes (la 12^e est en vente). L'ouvrage complet formera un volume de plus de 2.000 pages ou 6.000 colonnes contenant la matière de 60 volumes in-8^o : il est imprimé avec le plus grand soin sur papier vélin satiné ; il sera complet en 40 livraisons.

Demander une livraison spécimen aux éditeurs : GARNIER FRÈRES, 6, rue des Saints-Pères, Paris.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Almanach du Trufficulteur POUR L'ANNÉE 1899

Exposé complet des travaux à faire chaque mois pour l'entretien et la création des truffières, prix 1 fr. 25 franco.

Chênes truffiers 5 francs le cent ; noisetiers 10 francs.

Pêchers pour plein-vent, mûrissant successivement de juin à novembre ; collection de 30 variétés 22 francs ; de 10 variétés 8 francs.

Kakis du Japon : 1 fr. 75 la tige, greffe d'un an.

Vignes pour raisins de table sur Rupestris Phénomène du Lot 14 francs le cent.

Adresser toutes demandes à M. de Borredon, château Fauconille, par Terrasson, (Dordogne).

CABINET DENTAIRE OUVERT TOUS LES JOURS De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS P. BOURGET

Mécanicien-Chirurgien Dentiste Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g. Prothèse et Réparations dents et Dentiers livrés en 48 heures.

J. VALDIGUIÉ PHOTOGRAPHE A CAHORS

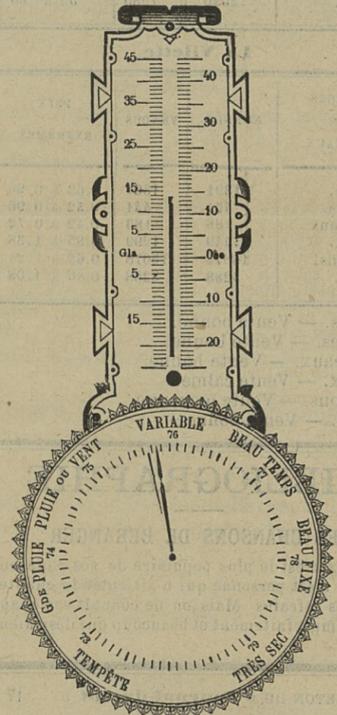
Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Repro-

duction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc, Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochable, et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 0. Id. maxima de la veille : 15. Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

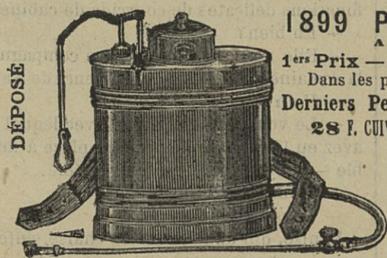
Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre OMÉGA

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr., Or 125 fr.



1899 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot).

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.